



**HAL**  
open science

## De la distorsion temporelle

Lotfi Abouda

► **To cite this version:**

Lotfi Abouda. De la distorsion temporelle. Temps et texte, Presses universitaires de Valenciennes, pp.13-28, 2003, ISBN 2-905725-32-x. halshs-01471269

**HAL Id: halshs-01471269**

**<https://shs.hal.science/halshs-01471269>**

Submitted on 19 Feb 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## DE LA DISTORSION TEMPORELLE

### INTRODUCTION

Cet article a pour objectif — ambitieux — de dessiner, à grands traits, un cadre général de traitement de ce qu'on pourrait appeler la *distorsion temporelle* ou la *polysémie temporelle*, c'est-à-dire cette faculté qu'ont les formes temporelles d'une langue comme le français d'avoir des emplois qui entrent en contradiction triviale avec les structures temporelles qui en sont généralement proposées.

Sans doute certains temps tels le présent, l'imparfait et le conditionnel sont-ils plus perméables que d'autres au phénomène de la distorsion. Il n'empêche que nous avons là affaire à un phénomène très général qui affecte, à des degrés divers, quasiment toutes les formes temporelles du français.

Les traitements habituellement proposés de ce phénomène général s'apparentent très souvent à des solutions particulières et généralement *ad hoc*, où, très souvent, l'unité du signifié linguistique n'est pas maintenue.

Or, le maintien de l'unité du signifié linguistique constitue ici une priorité absolue. L'objectif serait donc de proposer pour chacune des formes temporelles une structure descriptive unique, valable pour tous les emplois, y compris ceux que l'on a tendance à considérer, plus ou moins explicitement, comme « déviants ».

Les distorsions, elles, seront traitées à un autre niveau, comme étant des phénomènes qui affectent non pas les formes temporelles elles-mêmes, mais plutôt les repères référentiels.

Or, la constatation a été faite à plusieurs reprises, ces repères référentiels, qu'ils soient décrits en termes de points ou en termes d'intervalles<sup>1</sup>, sont ambigus et semblent, d'un système à l'autre, quelquefois même à l'intérieur du même système, renvoyer à des réalités différentes.

---

<sup>1</sup> Dans ce travail, les repères référentiels seront décrits en termes d'intervalles. Pour quelques arguments à l'appui de ce choix, voir, entre autres, Nef (1986), Desclés & Guentchéva (1995) et Abouda (1997 : 498 ss.).

D'un point de vue méthodologique, pour éviter toute circularité, l'idéal serait que le traitement de cette ambiguïté s'appuie sur l'étude de phénomènes indépendants de la temporalité.

La théorie polyphonique (Ducrot, 1984) offre *a priori* une piste intéressante susceptible de déterminer les différentes réalités qu'on désigne généralement par le terme générique de « repère référentiel ».

### 1. LA THÉORIE POLYPHONIQUE

Ducrot discute — et rejette — ce qu'il appelle la thèse de l'unicité du sujet parlant, c'est-à-dire ce postulat très généralement admis qui veut qu'il y ait une entité unique qui désigne à la fois (i) la personne réelle qui parle, être extra-linguistique, (ii) le *locuteur*, être discursif qui dit *je*, et, enfin, (iii) *l'énonciateur*, cet être également discursif qui prend en charge le contenu de l'énoncé.

Et il est vrai que dans les cas que l'on peut qualifier de « naturels », ces trois entités coïncident. Mais il leur arrive aussi de se disjoindre. L'existence de ces cas concrets de distorsion suffit, en bonne méthode, à prouver la nécessité de les distinguer théoriquement.

Pour fixer les idées, nous nous contenterons ici de fournir quelques illustrations rapides des cas les plus simples de distorsion<sup>2</sup>.

L'écho imitatif fournit l'une des meilleures illustrations de la disjonction entre la Personne qui parle et le Locuteur, comme dans l'exemple (1), emprunté à Ducrot :

- (1) a.— J'ai mal !  
b.— J'ai mal ; ne pense pas que tu vas m'attendrir comme ça !

A une personne qui dit (a), quelqu'un peut répondre par (b). Or, dans l'énoncé (b), il est clair que le *je* dans *j'ai mal* ne renvoie pas à *P*, la personne empirique qui a produit l'énoncé (b) : on a donc affaire à un cas de disjonction entre *P* et *L*.

Cette première distinction qui oppose le sujet parlant au Locuteur est très généralement admise et a, dans le domaine esthétique, de nombreux correspondants, dont certains sont répertoriés dans le tableau (2) :

(2)

Personne réelle	Locuteur
Auteur	Narrateur
Lecteur	Narrataire
Acteur	Personnage

<sup>2</sup> Pour une argumentation théorique sur la nécessité de distinguer ces trois entités, étayée par un nombre important d'exemples, nous renvoyons le lecteur au texte de Ducrot.

Chacune des deux colonnes de ce tableau renvoie à des entités théoriques distinctes, dont la confusion est quelquefois exploitée pour produire les effets stylistiques les plus divers<sup>3</sup>.

Mais les cas les plus intéressants de polyphonie se présentent sous la forme d'une disjonction entre le Locuteur, être discursif qui dit *je*, qu'il corresponde ou non à la personne réelle qui parle, et l'Énonciateur, cet être discursif qui se présente comme assumant le contenu de l'énoncé. Tel est, par exemple, le cas dans l'exemple suivant de Racine, extrait de *Britannicus* (acte I, scène 1), où Agrippine ironise sur les propos d'Albine (qui parlait de la vertu de Néron) :

- (3) Agrippine :           Et ce même Néron, que la vertu conduit,  
                                  Fait enlever Junie au milieu de la nuit.

Dans cet exemple, il est clair que le contenu de la relative ne reflète pas le point de vue d'Agrippine, mais celui d'Albine. L'Énonciateur — en l'occurrence Albine — emprunte en quelque sorte la voix du locuteur (Agrippine) pour assumer le contenu que celui-ci dit, mais ne peut ou ne veut assumer. Peu importe d'ailleurs l'attitude réelle du locuteur vis-à-vis de ce contenu, cette attitude n'étant pas toujours linguistiquement visible. Si dans l'exemple ci-dessus, le locuteur rejette ce contenu, dans d'autres contextes, il peut tout aussi bien s'identifier à cet Énonciateur qu'être indifférent vis-à-vis de l'énoncé.

De même que la disjonction entre la Personne qui parle et le Locuteur avait été illustrée ci-dessus par la différence entre auteur et narrateur, de même la distinction entre Locuteur et Énonciateur peut être illustrée ici par cette autre différence qui oppose le narrateur à ce que Genette (1972) appelle le *centre de perspective* ou le *sujet de conscience*, qui prend la parole à la place du narrateur dans le cas du *style indirect libre*<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Ainsi, la confusion entre Acteur et Personnage est-elle, par exemple, exploitée par Gabriel Garcia-Marquez pour produire un effet comique :

« Ils furent indignés par les vivantes images que le riche commerçant qu'était devenu don Bruno Crespi projetait dans le théâtre aux guichets en gueules de lion, à cause d'un personnage mort et enterré dans certain film, sur le malheur duquel on versa des larmes amères, et qui reparut bien vivant et métamorphosé en arabe dans le film suivant. Le public, qui payait deux centavos pour partager les retours de fortune des personnages, ne put supporter cette inqualifiable moquerie et brisa tous les sièges. Le maire, cédant aux instances de don Bruno Crespi, dut faire expliquer par l'annonceur public que le cinéma n'était qu'une machine à illusions, laquelle ne méritait pas ces débordements passionnels du public. » (Gabriel Garcia Marquez, *Cent ans de solitude*, Paris : Seuil, 1968, p. 237)

<sup>4</sup> Par exemple, il est clair que, dans l'extrait suivant de *Madame Bovary*, le contenu n'est pas pris en charge par le narrateur :

Il convient enfin dans cette présentation sommaire de la théorie polyphonique, d'apporter une précision de taille, qui était présente chez Ducrot d'une manière un peu implicite, mais qui a été par la suite revendiquée plus clairement et plus explicitement par d'autres linguistes, comme J.-P. Adam (1990). Il s'agit de l'idée selon laquelle une proposition n'est jamais *directement* assertée par un locuteur, mais toujours par la médiation d'un Énonciateur. Autrement dit, avant même d'être ou non attribué au locuteur, n'importe quel énoncé doit d'abord être attribué à un Énonciateur. Ce n'est qu'une fois que l'on a identifié cet Énonciateur que l'on parvient à savoir s'il s'agit ou non du locuteur.

## 2. DE LA POLYPHONIE À LA POLYCHRONIE

La tentation est grande d'importer la théorie polyphonique dans le domaine de la temporalité. L'idée consiste à faire correspondre à chacun des êtres qui viennent d'être distingués une temporalité propre. On obtient ainsi trois temporalités distinctes notionnellement, même si elles peuvent naturellement coïncider dans la pratique. Chacune de ces trois temporalités sera identifiée ici grâce à un repère référentiel propre. Du coup, le problème de l'ambiguïté du repère référentiel se trouvera résolu puisque celui-ci peut être défini comme étant la dimension temporelle propre à chacune des trois entités reconnues dans le terme générique de « sujet de l'énonciation ».

Les trois temporalités peuvent être définies de la manière suivante :

(i) le Temps extra-linguistique où se situe la Personne réelle qui parle et qu'on peut identifier grâce au repère référentiel  $I_p$ , c'est-à-dire l'intervalle référentiel où se place la personne physique qui parle ou écrit ;

(ii) le temps linguistique où se situe le Locuteur et qu'on peut identifier à son tour par un repère référentiel distinct,  $I_L$  ;

(iii) et, enfin, le temps linguistique — ou énonciatif — où se situe l'Énonciateur et qu'on identifie par l'intervalle référentiel  $I_E$ .

Or, de même qu'un énoncé quelconque, avant d'être ou non attribué au Locuteur, doit d'abord être attribué à un Énonciateur, cet être théorique nécessaire à l'existence même de l'énoncé, nous proposons, par analogie, que le procès, avant même d'être déterminé par rapport à  $I_L$ ,

---

« Charles les regardait. Il croyait entendre l'haleine légère de son enfant. Elle allait grandir maintenant ; chaque saison, vite, amènerait un progrès. Il la voyait déjà revenant de l'école à la tombée du jour, toute rieuse, avec sa brassière tachée d'encre [...]. Ah ! qu'elle serait jolie, plus tard, à quinze ans, quand ressemblant à sa mère, elle porterait comme elle, dans l'été, de grands chapeaux de paille ! On les prendrait de loin pour les deux sœurs. »

soit d'abord être déterminé par rapport à  $I_E$ . Autrement dit, nous proposons pour les formes temporelles des structures temporelles décrites en termes de rapports avec  $I_E$ .

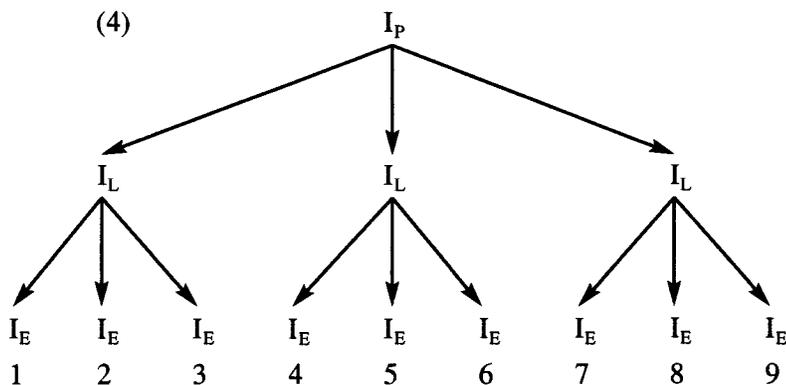
Cette solution permet ainsi de préserver l'unité du signifié linguistique puisque, pour chacun des temps, une seule structure temporelle, valable pour tous les emplois, sera proposée. La polysémie temporelle sera, quant à elle, traitée en termes de distorsion entre, d'une part,  $I_P$  et  $I_L$ , et, d'autre part, entre  $I_L$  et  $I_E$ .

Le mouvement inhérent du Temps extra-linguistique (quel que soit par ailleurs le sens que l'on donne à ce mouvement) n'empêche pas paradoxalement de considérer le repère référentiel  $I_P$  comme chronologiquement stable, dans la mesure où la personne réelle qui parle ne peut pas ne pas accompagner ce mouvement.

À partir de  $I_P$  — qui sera donc considéré comme chronologiquement stable —, se déploie la temporalité linguistique identifiée par  $I_L$ , qui peut soit coïncider avec  $I_P$ , soit s'en séparer en se situant avant ou après lui.

Il en est de même pour  $I_E$  qui occupera nécessairement l'une des trois positions chronologiques possibles par rapport à  $I_L$ : avant, pendant ou après lui.

D'un point de vue strictement onomasiologique, la combinaison de ces trois repères référentiels donne *a priori* naissance à neuf cas possibles, qui sont répertoriés sous (4) :<sup>5</sup>



À observer le schéma (4), on peut constater que le cas 5 représente la situation « normale », non marquée, c'est-à-dire le cas où il n'y a pas de distorsion.

<sup>5</sup> Il n'est pas dit que tous ces types de combinaisons se réalisent (en français), puisque ces possibilités sont ici déterminées d'une manière toute théorique.

Il convient également de signaler qu'entre la disjonction  $I_P-I_L$  et la disjonction  $I_L-I_E$ , il y a une série de différences fondamentales qui, pour des raisons évidentes d'économie, seront présentées ici<sup>6</sup> à titre axiomatique :

1. Premièrement, la distorsion  $I_P-I_L$  est une distorsion extra-linguistique qui semble être liée à la création d'un univers relativement autonome et stable, proche de ce que Vuillaume (1990) appelle la « fiction secondaire ». C'est sans doute ce qui explique que ce type de distorsion ne se rencontre pas souvent à l'oral, et encore moins à l'occasion d'un ou deux énoncés isolés, mais toujours dans une séquence textuelle relativement importante. Ce n'est pas le cas de la distorsion  $I_L-I_E$  qui se rencontre très naturellement à l'oral, et peut éventuellement concerner un seul énoncé.

2. Deuxièmement, la distorsion  $I_P-I_L$  se donne d'une manière axiomatique, posée une fois pour toutes dans une séquence donnée. Elle n'est donc pas marquée au sens linguistique. Ce n'est pas le cas de la distorsion  $I_L-I_E$  qui n'est possible que s'il y a un marquage linguistique, textuel ou, plus rarement, contextuel.

3. Enfin, contrairement à la distorsion  $I_P-I_L$ , la distorsion entre  $I_L$  et  $I_E$  a toujours une valeur stylistique, dont on verra ci-dessous quelques exemples.

### 3. APPLICATIONS AUX TEMPS

Après cette rapide esquisse du modèle proposé, nous nous attachons dans cette section à le confronter aux données, en l'appliquant à deux formes temporelles du français : le passé simple et le présent<sup>7</sup>.

#### 3.1. Le passé simple

Comme pour toutes les formes temporelles, la référence temporelle du PS sera ici calculée relativement à l'intervalle référentiel  $I_E$ . Nous proposerons donc pour décrire ce temps la structure temporelle — simplifiée — présentée sous (5) :

$$(5) \quad \text{Procès}_{\text{PS}} = I \\ I < I_E \\ \text{où} \quad I : \text{intervalle du procès} ; I_E : \text{intervalle référentiel} \\ \quad \quad \quad \text{de l'Énonciateur} \\ \quad \quad \quad = : \text{coïncide avec} ; < : \text{antérieur à}$$

<sup>6</sup> Ces hypothèses sont développées dans Abouda (1997).

<sup>7</sup> Le cadre ne permet pas le traitement de tous les autres temps du français. Voir Abouda (1997), pour quelques propositions.

qui signifie que le procès au PS coïncide avec un intervalle référentiel antérieur à l'intervalle référentiel de l'Énonciateur.

Cette formulation permet non seulement de rendre compte des emplois les plus naturels du PS — où le procès renvoie à une portion du Temps antérieur chronologiquement au Présent réel, comme c'est le cas dans les ouvrages d'Histoire —, mais également des emplois plus problématiques, où l'on a affaire à une distorsion. Celle-ci est de deux types.

Le premier cas de distorsion prend la forme d'une disjonction entre  $I_p$  et  $I_L$ . Il se rencontre, par exemple, dans les romans d'anticipation, qui, par définition, mettent en scène des événements appartenant au Futur, relativement à l'époque de l'écriture.

Ce paradoxe apparent — des événements « futurs » sont rapportés au PS — trouve ici la même solution que celle qui a été avancée auparavant par plusieurs linguistes, dont Ducrot (1984) et Vuillaume (1990). La disjonction entre la Personne qui parle et le Locuteur, qui correspond en l'occurrence à la disjonction entre l'Auteur et le Narrateur, a ici une implication chronologique. L'Auteur donne la parole à un Narrateur qu'il a préalablement placé dans le futur. Et c'est à partir de l'univers du Narrateur que se déploie la temporalité du récit. D'où l'emploi des temps du passé, dont le PS.

L'autre cas de distorsion temporelle qu'on rencontre avec le PS nous intéresse plus en tant que linguistes, parce qu'il prend la forme d'une disjonction entre  $I_L$  et  $I_E$ .

Ce cas se rencontre essentiellement, voire sans doute exclusivement, dans les subordinées complétives, notamment celles qui sont introduites par un verbe déclaratif, de type *penser*, *croire*, *dire*, etc., au futur. C'est le cas, par exemple, dans l'énoncé suivant :

(6) On dira après sa mort qu'il fut un dictateur.

La portion du Temps à laquelle renvoie le contenu de la complétive n'est pas fixe, mais varie selon le contexte. En effet, le dictateur en question peut être un dirigeant politique appartenant au passé<sup>8</sup> ; il peut être un dirigeant politique au pouvoir à l'époque de l'énonciation ; il peut être un ex-dictateur, qui est encore en vie mais qui n'est plus chef d'État, mais, par exemple, un simple sénateur à vie ; mais il peut également s'agir d'un dictateur qui n'est même pas encore né au moment de l'énonciation. On peut effectivement insérer l'énoncé (6) dans la séquence (7) :

(7) Il naîtra dans une famille riche. Il fera une carrière militaire. À quarante ans, il fera un putsch, interdira les partis politiques et

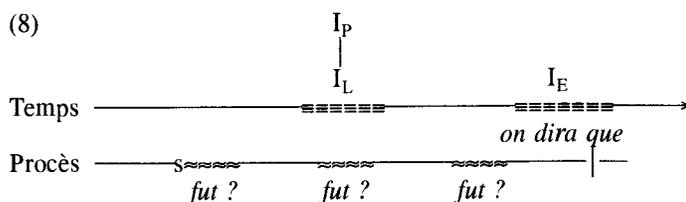
<sup>8</sup> Dans ce cas, le futur (*dira*) sera nécessairement compris comme un futur historique.

les syndicats, et supprimera les opposants. Et ce n'est qu'après sa mort qu'on dira qu'il fut un dictateur.

Cela revient à admettre que, d'un point de vue strictement chronologique, le PS dans un énoncé comme (6) est ambigu, non seulement par rapport à la Personne réelle qui énonce cette phrase, mais également par rapport au locuteur de cette phrase : le procès en question peut en effet coïncider aussi bien avec le passé du *locuteur*, qu'avec son présent ou son futur.

Si l'on devait proposer pour le PS une structure temporelle en termes relatifs à  $I_L$  ou à  $I_P$ , il aurait été pour le moins difficile de rendre compte de cette ambiguïté, tout en maintenant intacte l'unité du signifié linguistique.

Le modèle proposé ici permet, au contraire, le maintien de l'unité du signifié puisque la structure temporelle proposée sous (5) reste ici valable. Les deux informations chronologiques linguistiquement pertinentes, à savoir, d'une part, la chronologie du procès par rapport à la place de l'Énonciateur, et, d'autre part, la place chronologique de l'Énonciateur par rapport au Locuteur, sont directement lisibles : dans la complétive de l'exemple (6), l'Énonciateur occurrent n'est autre que celui qui est annoncé par le pronom impersonnel *on*. Autrement dit, l'intervalle  $I_E$ , à partir duquel se calcule la référence temporelle du PS, est explicitement situé dans le futur du locuteur grâce à la principale *on dira que*, d'où l'ambiguïté constatée ci-dessus :



Signalons au passage que le cas de ce qu'on appelle habituellement le PS *d'habitude* (ou *gnomique*), comme dans les exemples suivants :

- (9) a. Jamais gourmand ne mangea bon hareng. (proverbe)  
 b. Un bienfait reproché tint toujours lieu d'offense. (Racine)

ne constitue pas un cas de distorsion temporelle. Ces énoncés véhiculent systématiquement des proverbes ou des maximes qui se présentent comme des généralisations de faits passés. Le PS situe donc bien le procès non seulement dans le passé de  $I_E$ , mais également dans celui de  $I_L$ , puisqu'il n'y a pas *a priori* de disjonction chronologique entre les deux.

### 3.2. Le présent

On peut proposer pour le présent la structure temporelle — simplifiée — suivante :

$$(10) \text{ Procès}_{\text{PR}} = I/I \text{ est un intervalle} \\ I = I_E$$

qui signifie que le procès au présent renvoie à un intervalle temporel  $I$  quelconque, qui coïncide avec l'intervalle référentiel  $I_E$ .

Si, dans le cas « normal », il y a coïncidence entre les intervalles référentiels  $I_P$ ,  $I_L$  et  $I_E$ , il arrive, et même très souvent avec le présent, qu'il y ait une distorsion entre ces différents repères.

Les différents cas de non-coïncidence sont répertoriés dans la littérature grammaticale et linguistique. Nous nous contenterons ici d'en évoquer les principaux.

Commençons d'abord par la distorsion chronologique extra-linguistique, c'est-à-dire celle qui se présente sous la forme d'un décrochage de  $I_L$  par rapport à  $I_P$ .

$I_L$  peut être placé dans le passé de  $I_P$ , comme dans l'exemple suivant :

- (11) Nous sommes en 1850. Les Chanel étaient toujours tributaires dans leur travail de l'offre ou du refus.<sup>9</sup>

où le Locuteur, ou plutôt le couple du Narrateur et du Narrataire, désignés par le pronom personnel *nous*, sont placés explicitement en 1850, c'est-à-dire dans le passé de la personne réelle qui a écrit cette phrase, en l'occurrence, l'auteur Charles-Roux, dont le livre est édité en 1979.

Ce type de décrochage peut également avoir lieu dans le sens inverse, i.e.  $I_L$  peut être placé dans le Futur de  $I_P$ , comme dans l'exemple (12) :

- (12) Nous sommes en l'an 2145. Médenine est une grande métropole...

qui s'explique, *mutatis mutandis*, d'une manière analogue.

Passons maintenant aux nombreux autres cas de distorsions constatés qui prennent la forme d'une disjonction entre  $I_L$  et  $I_E$ .

#### 3.2.1. Le présent historique

Le présent historique, qu'on peut illustrer par l'exemple suivant :

<sup>9</sup> E. Charles-Roux, *L'irrégulière : ou mon itinéraire Chanel*, Livre de Poche, 1979 : 28, cité par Vet (1996).

- (13) Clemenceau fit aussitôt sentir sa terrible autorité ; le 11 décembre, il demanda l'ouverture de poursuites contre Malvy et Caillaux [...] ; on fait la chasse aux « embusqués » ; la censure est renforcée [...] <sup>10</sup>.

apparaît toujours dans une suite textuelle dominée par le PS. Il est l'équivalent fonctionnel du passé simple, c'est-à-dire qu'il place le procès en question dans une portion du temps passée par rapport au Locuteur.

Cela ne devrait pas pour autant nous faire perdre de vue que nous avons là affaire à un véritable présent, qu'il ne faut pas réduire à un PS, malgré l'équivalence fonctionnelle entre les deux. Nous nous joignons ainsi à la protestation de Wilmet (1980 : 230), qui écrit à juste titre : « Et je ne comprends pas l'obstination des logiciens (et de certains linguistes) à ramener dans le passé un événement que la langue met tant de soin à nous indiquer comme actuel. »

En bref, rendre exhaustivement compte de cet emploi du présent revient à admettre deux caractéristiques en apparence contradictoires, à savoir, d'une part (i) la distorsion chronologique réelle qui fait de ce présent un équivalent fonctionnel du PS, et, d'autre part, (ii) l'actualité — énonciative — soulignée par Wilmet (1980).

Il est primordial de noter que l'équivalence fonctionnelle entre le PR historique et le PS ne concerne pas simplement l'aspect chronologique, mais aussi, et surtout, l'aspect énonciatif : les événements rendus par un présent historique sont présentés comme des événements *historiques et indiscutables*. Les deux aspects, chronologique et énonciatif, sont étroitement liés : c'est parce qu'il s'agit d'événements passés par rapport au Locuteur, que celui-ci peut garantir leur caractère authentique, véridique. Avec un présent « normal », censé rendre compte des événements au moment même où ils se déroulent, le Locuteur, placé alors en pleine action, ne peut pas présenter de telles garanties. Dans ce cas, il peut en effet rétroactivement se contredire, et remettre en cause les procès en question, comme c'est le cas dans les énoncés suivants :

- (14) a. Et il marque ! Non, c'est pas possible, c'est encore la transversale qui sauve le gardien !  
b. Ça y est, il arrive ! Ah ! non, c'est pas lui !

dont on ne peut pas avoir un équivalent au passé simple, ou au présent historique <sup>11</sup>.

Or, aucune forme temporelle ne peut présenter un procès comme

<sup>10</sup> Christian & Arlette Ambrosi, *La France 1870-1975*, (1976 : 131), cité par Confais (1990).

<sup>11</sup> Cette argumentation prend pleinement son sens avec le Futur historique, que l'on peut illustrer par la séquence suivante :

étant à la fois passé et authentique si ce procès n'est pas regardé à partir d'un repère postérieur<sup>12</sup>, qui, à défaut d'une contre-indication explicite, correspond au présent. Autrement dit, les deux aspects, chronologique et énonciatif, attribués ci-dessus au PR historique reviennent à admettre l'existence, dans le présent, d'une entité à partir de laquelle le procès en question est regardé : cette entité ne peut être que le Locuteur. Ceci revient à dire que le repère référentiel  $I_L$  ne se déplace pas et reste accroché à  $I_P$ .

Passons maintenant à la seconde caractéristique attribuée ci-dessus au PR historique, i.e. son actualité. Comme l'a souligné Wilmet, malgré les caractéristiques que partage cet emploi du présent avec le PS, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit bien d'un présent, qui doit être traité en tant que tel. Cette information, pour nous tout aussi importante que la précédente, est directement récupérable dans le modèle que nous proposons : pour que la structure proposée sous (10) pour rendre compte du présent demeure ici valable, il suffit d'admettre que, dans l'emploi historique du PR, le repère référentiel  $I_E$  se décroche de  $I_P$  pour occuper un intervalle passé. Or, plusieurs indices concordants plaident en faveur de l'hypothèse du décrochage de  $I_E$  par rapport à  $I_L$ .

1. D'abord, comme pour tout décrochage de ce type, avec cet emploi du PR nous avons clairement affaire à un effet stylistique, et, plus particulièrement, à un effet de zoom : des événements sont singularisés parce que jugés plus intéressants que d'autres. Non seulement le mobile de ce déplacement est ainsi connu, mais, en plus, l'impression d'actualité — paradoxale parce qu'elle se superpose à une impression d'authenticité passée — est expliquée : nous avons la nette impression d'assister en direct à des événements passés.

2. Ensuite, pour admettre ce déplacement de  $I_E$ , il est nécessaire de déterminer la portion du temps qu'il occupe suite à ce déplacement. Or, il est clair que, dans ce type de contexte,  $I_E$ , en se décrochant de  $I_L$ , ne va pas n'importe où ; il s'agglutine, en quelque sorte, à l'intervalle de l'un des procès précédents au PS : il y a en effet entre les deux intervalles un rapport de coïncidence chronologique, ce qui per-

- (i) Le général Ott eut trois mille tués, et laissa cinq mille prisonniers entre les mains des Français. De cette bataille *sortira*, pour le général Lannes, le titre de duc de Monte Bello.

Réduire le Futur historique à un simple futur, dont on dit, à juste titre, qu'il porte en lui une portion hypothétique, c'est s'empêcher de rendre compte de la certitude clairement véhiculée dans ce type d'énoncés.

<sup>12</sup> On aura noté que le traitement habituel en termes de « décalage global du système » ne permet pas naturellement de postuler l'existence d'un repère postérieur au procès, se privant ainsi de rendre compte des caractéristiques que partage le PR historique avec le PS.

met souvent au PR historique de jouer son rôle favori, i.e. expliquer ou détailler le contenu d'un procès précédent, véhiculé au PS<sup>13</sup>.

3. Enfin, comme pour tout décrochage de  $I_E$  par rapport à  $I_L$ , il doit y avoir nécessairement, ainsi que nous l'avons précisé à la fin de la section 2, une marque linguistique. Quelle serait en l'occurrence cette marque ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord rappeler que l'emploi du présent historique ne peut apparaître que dans un texte marqué [passé]. Dans l'exemple (13) ci-dessus, la marque en question est de type contextuel puisque le présent historique suit immédiatement une suite textuelle au passé simple. En effet, si, dans une suite textuelle dominée par le PS, on veut employer un présent qui renvoie au moment où se situe celui qui parle, on doit explicitement marquer ce passage, par exemple, par un circonstanciel temporel de type *aujourd'hui*, *de nos jours*, etc., ou éventuellement par les déictiques personnels comme *je* et *tu*.

Autrement dit, dans un texte marqué par la domination du PS, le passage à un temps présent renvoyant au présent constitue une rupture. Et cette rupture n'est possible que s'il y a une marque linguistique qui indique explicitement la fin de la suite textuelle narrative et le début d'un commentaire pour employer la terminologie de Weinrich. Du coup, lorsqu'on a un présent inséré dans une suite textuelle au PS, sans qu'il y ait une marque textuelle explicite, l'on a affaire à une marque. Autrement dit encore, l'absence d'une marque (textuelle) constitue en l'occurrence une marque contextuelle.

En résumé, notre traitement du PR historique revient à dire que le locuteur, qui reste cantonné dans son univers référentiel (autrement dit, les deux intervalles référentiels  $I_p$  et  $I_L$  restent coïncidants), donne naissance à un Énonciateur distinct de lui — chronologiquement —, qu'il place dans le passé, en pleine action.

Ce traitement permet ainsi de rendre compte des principales caractéristiques du PR historique, à savoir : (i) son effet stylistique présenté ci-dessus (l'effet de zoom), (ii) sa référence passée (qu'on récupère en tenant compte d'une part de la structure temporelle du Présent, et, d'autre part, de la relation contextuelle qui place  $I_E$  dans une portion du temps antérieure à  $I_L$ , c'est-à-dire en fait dans une portion du temps qui correspond *grosso modo* à l'intervalle du ou des procès précédents au PS) ; (iii) sa capacité à présenter les événements en question comme authentiques (le Locuteur, cantonné dans son univers référentiel  $I_L$  et voyant donc les procès en question avec suffisamment de recul, se porte garant de leur authenticité) ; (iv) et, enfin, ses ca-

<sup>13</sup> Pour plus de détails, voir Abouda (1997 : 544 sq.).

ractéristiques linguistiques : l'apparition de cet emploi du PR obéit strictement à des contraintes textuelles très claires qui s'établissent entre les phrases au présent historique et celles qui précèdent au PS.

Signalons enfin que l'explication avancée à propos du PR historique peut être étendue, *mutatis mutandis*, au PR narratif, qui, tout en partageant un certain nombre de caractéristiques avec l'emploi précédent, s'en distingue principalement sur deux points :

- (i) il s'emploie principalement à l'oral ;
- (ii) il n'est pas l'équivalent fonctionnel (chronologique et énonciatif) du PS, mais plutôt du passé composé.

Cet emploi, que l'on peut illustrer par l'exemple suivant :

- (15) Hier, j'étais convoqué à la Sécurité sociale à 3 heures. J'arrive à l'heure, il y avait déjà plein de monde. Je m'assois et j'attends plus d'une heure. Je leur ai dit ma façon de penser !

peut être expliqué comme ci-dessus : le locuteur donne naissance à un Énonciateur contemporain des événements rapportés.

Là aussi, il y a marquage dans le double sens du terme :

(i) il y a d'abord marquage au sens linguistique : dans l'exemple ci-dessus, comme c'est souvent le cas, la distorsion est rendue possible par la présence d'un adverbe indiquant le passé et par celle de l'imparfait ;

(ii) il y a ensuite marquage dans le sens stylistique : un Énonciateur est placé en pleine action pour rendre celle-ci plus vivante et entretenir le suspens.

### 3.2.2. Le présent encyclopédique

Le présent encyclopédique, que l'on peut illustrer par l'exemple :

- (16) 6 juin 1944 : Les troupes alliées débarquent en Normandie.

nécessite une explication différente des précédentes, i.e. qui ne fait pas appel, à strictement parler, à une distorsion entre  $I_L$  et  $I_E$ .

La date absolue, qui est considérée ici comme la marque linguistique permettant cette pseudo-distorsion, situe clairement le procès dans le passé. Mais il s'agit d'un passé absolu qui n'a pas besoin d'être situé par rapport à un locuteur donné. Autrement dit, le locuteur est ici entièrement absent et l'énoncé n'est attribuable qu'à un Énonciateur, théoriquement nécessaire à l'existence de l'énoncé lui-même. Autrement dit encore, l'Énonciateur n'a pas ici de rapport avec un locuteur particulier et ne doit son existence, toute théorique, qu'à celle de l'énoncé<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> On pourrait être tenté de proposer un traitement analogue pour rendre compte du présent de résumé :

L'effet stylistique ainsi obtenu est celui de l'objectivité : l'énoncé en question se présente comme un énoncé objectif, et même en dehors de tout soupçon puisqu'il n'est attribuable à aucun locuteur particulier, ce qui revient à admettre qu'il est attribuable à tout locuteur. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner le même énoncé avec un PS :

(17) 6 juin 1944 : Les troupes alliées débarquèrent en Normandie.

Au-delà de l'Énonciateur, qui est nécessaire à l'existence elle-même de l'énoncé, on soupçonne ici l'existence d'un locuteur particulier. Celui-ci prend certainement en charge le contenu de l'énoncé en question. Mais la prise en charge n'exclut ni le mensonge, ni l'erreur. L'énoncé (16), n'étant attribuable à aucun locuteur particulier, en se prémunissant contre l'erreur et le mensonge, atteint un degré plus élevé d'objectivité.

### 3.2.3. Le présent « à valeur du futur »

Le présent dit « à valeur de futur » que l'on peut illustrer par les exemples suivants :

- (18) a. L'année prochaine, je pars pour le Viêt-nam.  
b. Un instant ! j'arrive !

trouve une explication analogue, *mutatis mutandis*, à celle proposée pour le présent historique, et obéit *grosso modo* aux mêmes principes, sauf qu'ici l'Énonciateur est projeté dans le futur du locuteur.

Concernant la marque linguistique, dont la présence est jugée nécessaire, il peut s'agir d'une marque aussi bien textuelle (par exemple sous la forme d'un circonstanciel de temps, comme c'est le cas dans [18a, b]), que contextuelle. Dans ce dernier cas, il est nécessaire qu'il y ait un contexte approprié.

Quant à l'effet stylistique recherché par cet emploi, il peut être de différents types. Si, dans (18b), il s'agit de signifier l'imminence d'une action attendue par l'interlocuteur, dans (18a), il s'agit plutôt de souligner le caractère certain du procès.

En effet, dans cet exemple, la forme temporelle qu'on aurait dû employer à la place du présent n'est autre que le futur. Or, on le dit souvent, le futur échappe par définition à la certitude. Du coup, si une

- (i) Georges, qui aime Hélène, apprend que celle-ci est la demi-soeur de son cousin Maurice, lequel ne le sait pas encore.

et du présent générique :

- (ii) Le chat est un mammifère.

Toutefois, le fait que le présent, avec ces deux types d'emplois, est considéré comme obligatoire (c'est-à-dire qu'il n'est pas employé « à la place » d'une autre forme temporelle) nous pousse à croire que l'on n'a pas ici affaire à des cas de distorsion.

phrase au futur peut supporter naturellement un adverbe exprimant le doute :

- (19) a. L'année prochaine, j'irai au Viêt-nam.  
b. L'année prochaine, j'irai peut-être au Viêt-nam.

la phrase correspondante avec un présent à valeur du futur manifeste plus de résistance :

- (20) # L'année prochaine, je vais peut-être au Viêt-nam.

#### 4. CONCLUSION

La polysémie temporelle constitue l'une des difficultés majeures auxquelles sont confrontés les modèles temporels. Pour y remédier, différentes stratégies de traitement sont mises en place. Si l'on fait abstraction des approches strictement descriptives (qui se contentent d'énumérer les différentes « valeurs » d'un temps sans les relier), ces stratégies consistent le plus souvent à faire appel à des procédés stylistiques de dérivation (métaphores temporelles, ellipse, etc.) à partir d'une valeur qu'on considère comme « première » ou « principale ». Or, ces stratégies ne sont pas sans poser des problèmes à la fois pratiques et théoriques<sup>15</sup>.

Le modèle dessiné ici à grands traits permet, nous semble-t-il, de satisfaire à la plupart des exigences théoriques et pratiques :

- d'abord, il est conçu sur la base d'observations de phénomènes indépendants de la temporalité, ce qui limite le risque de circularité ;
- il permet de maintenir intacte l'unité du signifié, ce qui constitue à notre avis l'une des avancées les plus importantes de ce modèle ;
- il atteint un degré intéressant de généralité, puisque le même principe de distorsion entre repères référentiels permet d'expliquer les différentes distorsions temporelles observées ;
- il permet de rendre compte des différentes contraintes régulant l'apparition et l'interprétation des différentes distorsions (nous avons donné quelques illustrations lors de l'étude du présent historique) ;
- il permet enfin de rendre compte des différentes valeurs stylistiques qui expliquent l'apparition des distorsions entre  $I_L$  et  $I_E$ .

Certes, cette étude ne permet pas d'illustrer exhaustivement chacun de ces avantages, puisque nous nous sommes contenté de quelques exemples, choisis parmi les plus simples. Mais seul le cadre nous y a contraint.

<sup>15</sup> Voir notamment Confais (1990) et Abouda (1997).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABOUDA L., 1997, *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, Thèse de doctorat de Paris 7.
- ADAM J.-M., 1990, *Éléments de linguistique textuelle*, Paris : P. Mardaga.
- CONFAIS J.-P., 1990, *Temps, Mode, Aspect*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- DESCLÉS J.-P. et GUENTCHÉVA Z., 1995, « Les temps du passé en français : relations sémantiques, représentations topologiques et détermination par exploration textuelle », communication au 1<sup>er</sup> Colloque *Chronos*, Dunkerque, 16 novembre 1995.
- DUCROT O., 1984, *Le Dire et le dit*, Paris : Minuit.
- GENETTE G., 1972, *Figures III*, Paris : Seuil.
- NEF F., 1986, *Sémantique de la référence temporelle en français moderne*, Berne : P. Lang.
- VET C., 1996, « Anaphore et deixis dans le domaine temporel », *Cahiers Chronos*, 1, *Anaphores temporelles et (in) cohérence*, pp. 147-163.
- VUILLAUME M., 1990, *Grammaire temporelle des récits*, Paris : Minuit.
- WEINRICH H., 1973, *Le Temps*, Paris : Seuil.
- WILMET M., 1980, « Aspect grammatical, aspect sémantique, aspect lexical : un problème de limites », in David J. et Martin R. (dir.), *La notion d'aspect*, Paris : Klincksieck.